



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Inspectorat scolaire  
Route André-Piller 21, 1762 Givisiez

---

Service de l'enseignement obligatoire de langue  
française SE<sub>n</sub>OF  
Amt für französischsprachigen obligatorischen  
Unterricht FOA

Inspectorat scolaire  
Schulinspektorat

Route André-Piller 21, 1762 Givisiez

T +41 26 305 73 80  
www.fr.ch/osso

—  
Réf: LR/FG/LRo/SR/LV/WM  
T direct: +41 26 305 73 80  
Courriel: inspeccorat.scolaire@fr.ch

*Givisiez, le 2.04.2020*

## FAQ – Hotline – Covid-19 VERSION 2.0

### Et en cas de questions, quel est le bon réflexe ?

*Les élèves et les parents ayant des questions sollicitent en premier lieu l'enseignant-e concerné-e, le conseiller ou la conseillère en orientation professionnelle habituel-le ou la direction d'école. Malgré la distance, ils et elles restent à disposition, notamment par e-mail. Des questions dépassant le cadre propre du fonctionnement de la classe ou de l'établissement peuvent être adressées directement à la DICS via l'adresse suivante : [dics@fr.ch](mailto:dics@fr.ch)*

## Enseignement à distance

---

### Quelles sont les fourchettes de temps de travail scolaire suggérées ?

- 1H – 4H : entre 60 et 120 minutes au maximum
- 5H – 8H : entre 90 et 150 minutes au maximum
- 9H – 11H : entre 150 et 210 minutes au maximum

### Jusqu'à quand durera l'enseignement à distance ? Les cours vont-ils reprendre ?

*Les mesures d'enseignement à distance sont prévues jusqu'au 30 avril. Elles pourront être prolongées en fonction de l'évolution de la situation sur le plan sanitaire. Il n'y a pas de réponse précise pour l'instant. Le Conseil fédéral semble dire que la situation se prolongera.*

**Mon enfant doit-il faire tout ce que l'enseignant lui transmet ?**

*Cela dépend de quelques facteurs (âge et rythme des élèves, quantité de travail scolaire, etc.). Oui, tant que cela reste dans la fourchette donnée. Mais non, si cela dépasse. Il s'agit de clarifier les tâches obligatoires et les propositions facultatives avec l'enseignant-e de l'enfant (ou le titulaire de classe pour le CO). Si les parents ont déjà appelé l'enseignant-e, ils prennent contact avec la direction de l'école afin de déposer et de trouver.*

**Est-ce que mon enfant doit faire un retour (rendre à l'enseignant-e) tout ce qu'il reçoit ?**

*Là également, cela dépend des différents contextes. Il faut clarifier avec l'enseignant-e, voire la direction.*

**Comment est-ce que je procède si je n'ai pas d'imprimante à disposition et que je dois imprimer des documents reçus en ligne ?**

*Il faut prendre contact avec l'enseignant-e de votre enfant et convenir d'une autre façon de procéder pour la restitution du document.*

**Mon enfant sera-t-il pénalisé si je n'ai pas le matériel informatique (ordinateur, imprimante, wifi, etc.) ?**

*Non, il ne sera pas pénalisé. Si vous ne possédez pas de matériel informatique, vous devez prendre contact avec son enseignant-e ou la direction de l'établissement qui vous donnera d'autres outils ou trouvera d'autres solutions pour qu'il puisse faire ses travaux scolaires.*

**Que faire si les membres de la famille doivent se partager un seul ordinateur ?**

*Durant cette période particulière, les ordinateurs sont fortement utilisés. Il s'agit de trouver une organisation propre à la famille qui tienne compte des besoins de chacun des membres. Les parents qui doivent effectuer du télétravail avec l'ordinateur ont la priorité. Les enfants utiliseront l'ordinateur quand il sera libéré mais en respectant les rythmes de la journée.*

**Aura-t-on des cours par skype, zoom ou un autre outil de visioconférence après les vacances ?**

*Chaque école utilise des outils différents pour l'enseignement à distance. Il n'est pas prévu que tous les élèves bénéficient d'outils qui leur permettront de suivre des cours par skype, zoom ou autres outils.*

### **Si on a tout terminé le premier jour, peut-on arrêter de travailler le reste de la semaine ?**

*Les enseignant-e-s proposent du travail scolaire qui varie en fonction de la quantité et de la charge de travail. Le temps de réalisation des activités est en principe clarifié. Quand le travail scolaire est donné pour toute une semaine, il faut veiller à répartir le travail sur l'ensemble de la semaine.*

### **Mon enfant n'a pas pu réaliser son travail scolaire. Comment faire ?**

*Pour diverses raisons (situation familiale, travail des parents, absence de matériel, manque d'outils, difficultés de compréhension et d'autres raisons, plusieurs familles vivent cette situation de manière angoissante. Dans ces situations, il est important de contacter l'enseignant-e ou la direction de l'école qui proposeront des solutions pratiques.*

### **Est-ce que les enseignant-e-s priorisent des disciplines au détriment d'autres pour rattraper le retard dans les disciplines principales ?**

*Non, les enseignant-e-s proposent des activités qui concernent toutes les disciplines et ne sacrifient pas des disciplines au profit d'autres.*

### **Y aura-t-il des évaluations sur les contenus abordés durant ces semaines ? Devrons-nous passer des évaluations à la maison ?**

*Jusqu'au 30 avril, il n'y aura pas d'évaluation sommative, c'est-à-dire qui compteront pour le bulletin scolaire. Par contre, des activités formatives qui permettent de situer l'évolution de l'élève et son niveau de maîtrise des objectifs pourront être proposées.*

### **Comment faire pour l'examen de passage au CO (EP-CO) ?**

*Les élèves qui devaient passer l'épreuve cantonale ont été informés que l'examen était annulé et ont reçu les informations pour la suite de la procédure.*

### **Quel serait un bon programme pour une journée normale de confinement ? Peut-on avoir plus de liberté que d'habitude pendant la journée ?**

*Il n'y a pas de programme idéal pour une journée. Cela dépend de nombreux facteurs. L'important est de conserver un rythme proche de celui du temps scolaire. Il faut notamment respecter un nombre d'heures de sommeil suffisant et maintenir le rythme et les horaires des repas. Les parents veilleront à proposer des activités variées à leur enfant et notamment une alternance entre activités intellectuelles, artistiques, sportives ou récréatives.*

## **Mes voisins ne parlent pas bien le français et ne comprennent pas ce que leur enfant doit faire pour l'école. Comment puis-je les aider ?**

*Le service d'interprétariat communautaire de Caritas (40 langues étrangères) est opérationnel et peut aider les familles qui ne comprennent pas ce qui est attendu de leur enfant.*

Service d'interprétariat communautaire de Caritas : [secomprendre@caritas.ch](mailto:secomprendre@caritas.ch) / 026 425 81 30

Ville de Fribourg : Secteur de contact école - parents migrants : [scepm@ville-fr.ch](mailto:scepm@ville-fr.ch) / 026 351 73 48

## **Que puis-je proposer comme activités sportives à mon enfant ?**

*Le Service du Sport (SSpo) propose depuis le 23 mars des activités sportives et ludiques à réaliser chez soi. En effet, chaque jour, il publie une nouvelle vidéo avec des exercices accessibles à tout un chacun pour garder la forme. Pour compléter l'offre d'activités, un challenge est lancé en début de chaque semaine et il s'agira de le réussir à la maison. Le partage des performances est possible. Voir toutes les informations ici :*

<https://www.fr.ch/sspo/sante/prevention-et-promotion/bouger-avec-fri-sport-home>

## **L'année scolaire va-t-elle compter ?**

*Oui, l'année scolaire comptera. L'année scolaire 2019/2020 sera validée intégralement, indépendamment de la durée de l'enseignement à distance.*

## **Soutien aux élèves en difficulté**

---

### **En classe, mon enfant bénéficie d'une aide de la part d'un-e enseignant-e de soutien mais je n'ai pas encore eu de contact avec lui-elle. Comment est-ce que je procède ?**

*L'enseignant-e de soutien est responsable du contact avec vous et/ou votre enfant. Si vous n'avez pas été contacté, vous pouvez appeler la personne ou vous renseigner auprès de la direction d'école.*

### **Mon enfant a un suivi avec un spécialiste (psychologue scolaire, logopédiste, psychomotricien-ne). Est-ce que je peux prendre contact avec lui-elle si j'ai une question ?**

*Les spécialistes sont à disposition des élèves et des parents. Il est possible de les contacter personnellement si vous possédez ses coordonnées ou par l'intermédiaire du secrétariat du Service concerné.*

## Orientation professionnelle

---

### **Qu'est-ce qui est proposé pour les élèves qui ont besoin de s'orienter professionnellement**

*Les conseillers et les conseillères en orientation professionnelle sont à disposition des élèves de 11H qui le souhaitent et joignables principalement par e-mail. Comme en temps normal, ils et elles organisent à la demande des élèves, des tests à faire à la maison, des simulations d'entretien ainsi que des relectures de lettre de motivation et de CV. Les restitutions sont possibles par téléphone ou via vidéo-conférence. S'il n'est plus, actuellement, envisageable de faire un stage, les entreprises sont encore nombreuses à proposer des places d'apprentissage. Pour parer à la situation actuelle, le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) envisage un renfort du programme Last Minute qui se déroule chaque été afin de soutenir les jeunes qui auront eu des difficultés à trouver une place d'apprentissage. Le service garde le contact avec les entreprises et évalue la possibilité de décaler l'entrée en formation professionnelle jusqu'à la fin de l'automne pour permettre la signature tardive des contrats d'apprentissage.*

*Le travail prévu lors des passages en classe des élèves de 10H a été transmis aux enseignant-e-s titulaires de classe. La documentation « Une vie, des directions » est à disposition.*

## Les loisirs, les jours de congé et les vacances

---

### **Y aura-t-il du travail donné par l'école durant les vacances de Pâques ?**

*Non.*

### **Est-ce qu'on pourra aller chanter le premier mai ? Y aura-t-il quand même une course d'école ? Et une clôture scolaire ?**

*Ces réponses dépendent de l'évolution sur le plan sanitaire et des décisions sur le plan politique.*

### **Est-ce que les jours de congé des mois de mai et de juin seront annulés ?**

*Les jours fériés de la Pentecôte, de l'Ascension et de la Fête-Dieu sont maintenus, ainsi que les ponts qui ont été accordés.*

### **Les vacances d'été seront-elles décalées ou raccourcies ?**

*Non. Les calendriers scolaires établis par les cantons restent valables. Les vacances sont maintenues et ne seront pas utilisées pour l'enseignement.*